Usines d'Halluin (Nord) pour la fabrication de Ciment Portland et dalles polychromes polis d'Ad Picha. Manufacture de tuyaux égouts, aqueducs canivaux. Puits, voûtes et voussettes, transportables, fabriqués à l'usine (système Picha). Envoie de prospectus sur demande. 80053 3689

LETTRES MORTUAIRES ET FUNÈBRES
depuis 3 fr. le cent
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT, sans journal à bordure (Grande édition) dans le département du Nord.

TOURCOING

Le Conseil municipal a tenu, mercredi soir, la première séance de sa session ordinaire de mai. Nous en donnons plus loin le compte-rendu.

Une messe de prémices. — M. l'abbé Vaneufville, prêtre de la dernière ordination, a célébré sa messe de prémices, mercredi, à 10 heures 1/2, à Saint-Christophe ; il y avait beaucoup d'ecclésiastiques, non seulement en habits de chœur, mais aussi dans la nef, au milieu de la très nombreuse et sympathique assistance de parents et d'amis qui prenaient part à cette belle et touchante cérémonie.

M. l'abbé Vaneufville avait à ses côtés comme diacre et sous-diacre, ses deux amis, MM. les abbés Decock et Glorieux; les stalles du chœur étaient occupées par MM. les chanoines-doyens de Saint-Christophe et de Notre-Dame, et Leblanc, principal du Collège, d'où sont déjà sortis tant de savants et dignes prêtres.

C'est M. l'abbé Six qui a prononcé le sermon d'usage ; après une touchante allusion à la famille chrétienne de celui qui allait désormais consacrer sa vie au service de Dieu et des pauvres, le prédicateur a rappelé le souvenir de cette bonne mère, si prématurément ravie à l'affection des siens ; et qui aurait été si heureuse de recevoir en ce beau jour la bénédiction de son enfant.

Puis il a parlé de la haute mission du prêtre, intermédiaire entre Dieu et les hommes ; qui n'est pas seulement au service de Dieu, mais aussi au service du peuple, des petits et des humbles. Et il a donné comme exemple le courageux prêtre, celui qui va au peuple le front haut, l'abbé Garnier ! La cérémonie a duré près de deux heures.

Une soirée intime aux Crick Sicks. — Mardi soir, M. Edmond Masurel, président des *Crick-Sicks*, avait convié tous les sociétaires au café du Cygne, pour fêter en commun le grand succès remporté aux fêtes du Centenaire, par la cantate de MM. L. Rosoor et Pierson. Il a prononcé à cette occasion une charmante allocution, a vivement félicité le poète, le compositeur et sa famille, où on ne compte que des artistes de haut mérite; il a exprimé aussi l'espoir que les liens qui unissent depuis de longues années les orphéonistes *Crick-Sicks*, se trouveraient encore resserrés à la suite de la brillante exécution de cette œuvre éminemment tourquennoise.

Un chaleureux vivat a été ensuite chanté en l'honneur des auteurs de la cantate.

M. L. Rosoor, ayant peine à surmonter son émotion, a vivement remercié le président et ses chers *Crick-Sicks*; il a unis à son toast la musique municipale, la fanfare du Petit-Château, les sociétés chorales la *Cæcilia* de Roubaix, l'*Echo de la Frontière* et la *Muse des Travailleurs*, qui lui avaient prêté un si précieux concours.

Un vétéran, M. Louis Honoré, s'est levé à son tour et a proposé un toast plein d'à propos; il a rappelé, que lui, avait chanté sous la direction du père de M. L. Rosoor; et il a fait un juste éloge du fils qui a si vaillamment continué l'œuvre paternelle, et a placé la société au rang honorable qu'elle occupe aujourd'hui cette société qui en moins de deux mois a pu interpréter avec la perfection que l'on sait, deux œuvres magistrales de son chef : « *L'Océan* » et « *La Cantate du Centenaire* ». Ce rediscours a été accueilli par des applaudissements répétés, et on a bu de nouveau à M. Rosoor et à sa famille.

On nous assure que, faisant droit à de nombreuses demandes qui lui ont été adressées, la commission des *Crick-Sicks*, étudierait en ce moment la possibilité de donner une seconde audition — mais cette fois publique — de la cantate du Centenaire.

Audacieux enlèvement de tout un mobilier. — L'une des deux maisons de la rue Nationale, au-dessus de l'Hôtel-Dieu, dont la ville a fait l'acquisition il y a quelques années, devait être affectée au logement de l'inspecteur du travail dans les manufactures : on y avait fait divers travaux d'appropriation; et déjà, on y avait placé tout un mobilier de bureau, chaises, fauteuil, bureau-ministre, pendule, etc. Le nouveau titulaire, M. Lefebvre, avait visité le local au commencement de mai, et s'était montré fort satisfait de sa future installation. Il avait l'occasion de revenir une dizaine de jours plus tard : tous les meubles avaient disparu; il ne restait plus absolument que les quatre murs !

Tout d'abord on crut qu'il n'y avait là qu'une simple erreur : On avait, en effet, ce moment-là, procédé au déménagement du Bureau de Bienfaisance ; tout l'ameublement avait été transporté rue du Collège. Comme la maison était devenue une sorte d'annexe de l'Hôtel-Dieu, on pensa que le mobilier disparu se retrouverait dans quelque coin du nouveau Bureau de Bienfaisance. Mais, après avoir perquisitionné partout, il fallut bien s'avouer que les meubles avaient pris un autre chemin.

On allait renoncer aux recherches, quand quelqu'un vint dire qu'il avait remarqué à l'étalage d'un brocanteur de la rue Neuve-de-Roubaix, M. Delvoye, un bureau-ministre en tout semblable à celui de la rue Nationale. On alla aux informations, et l'on sut aussitôt à quoi s'en tenir. C'était bien le meuble qui s'était éclipsé de si étrange façon ; et il n'était pas seul : la pendule « œil-de-bœuf » aussi, se trouvait là, les deux objets avaient été achetés en un seul lot, le 12 mai, à un individu qui avait déclaré se nommer Jules Gailliet, demeurant au Hallot, qui en avait donné reçu. Il avait dit que devant quitter Tourcoing, il était obligé de se défaire de son mobilier. Il avait apporté lui-même le meuble sur une voiture à bras.

Quant à M. Delvoye, il était parfaitement en règle; au prix qu'il avait payé, on ne pouvait pas dire qu'il avait fait un hasard, et l'achat était inscrit à sa date.

On s'informa auprès d'autres marchands, et on ne tarda pas à retrouver les chaises et le fauteuil Gana che chez Mme Marie Hissenaere, marchande, rue du Haze, qui les tenait, d'après le signalement qu'elle en a donné, du même individu qui avait eu affaire à M. Delvoye.

Il s'était présenté, le 14 mai au soir, et avait demandé 50 fr. des chaises et du fauteuil. La marchande lui dit qu'elle ne traitait de marché qu'en plein jour et qu'il fallait revenir le lendemain. Il ne manqua pas au rendez-vous; et on s'arrangea pour le prix de 40 fr. Il répéta son histoire; se donna, cette fois, le nom de Jean-Baptiste Dufour, ayant eu son logement chez M. Bolin, rue de Paris. Mais il n'a pas plus demeuré là qu'au Hallot.

Quant à la manière dont les meubles ont été enlevés, on ne peut faire que des conjectures; il est probable que le coup a été fait en même temps qu'on procédait au déménagement du Bureau de Bienfaisance. Il est certain qu'il a fallu une voiture; et il est plus que probable que ce vol audacieux s'est accompli en plein jour. On sait que depuis plusieurs années, de nombreux ouvriers de tous les corps de métiers, ont travaillé à l'Hôtel-Dieu, et qu'ils avaient accès dans la maison en question.

Voici le signalement du hardi aventurier qui a vendu les meubles : Taille 1m60 à 1m65, forte corpulence, âge 25 à 30 ans, cheveux châtain-clair, courts, relevés en brosse sur les tempes, moustaches roussâtres, vêtu d'un complet en drap noir, casquette russe noire.

Toujours la fraude de poivre. — Les préposés Léandre Dumoulin et Louis Verheist, du poste de La Marlière, ont arrêté, à 2 heures 1/2 du matin, à la plaine Bossut, territoire de Tourcoing à 400 mètres de la frontière, le nommé François Libert, âgé de 15 ans, demeurant rue Houchard, n°..., porteur de 21 kilogs de poivre en grains, valeur 63 francs.

Bondues. — *Tristes exploits d'un militaire.* — Un artilleur du 27e régiment d'artillerie en garnison à Douai, s'était absenté sans permission et était venu jusqu'à Marcq. Là, il s'amusa avec des camarades et alla ensuite voir sa famille à Bondues. Sa mère et un ami, Alphonse M..., l'engagèrent à ne pas attendre la dernière heure pour retourner au régiment. D'autre part, un jeune homme, Emile D..., l'excitait à rester et à envoyer promener le gouvernement.

Le soldat, qui était en état complet d'ivresse, devint furieux, maltraita sa mère et blessa assez grièvement à coups de canif — Alphonse M... qui ne lui donnait que de bons conseils. Il menaçait de déserter; jeta son képi et son dolman; et ôta sa chemise qu'il déchira en disant : « C'est du gouvernement, et je n'en veux plus. »

Cependant il finit par revenir à des idées plus saines et il partit. Mais, malheureusement, ce moment d'oubli pourra lui coûter cher!

— *Police de grande voirie.* — Les gendarmes passant, mercredi après midi, sur la route départementale n° 22, dans la traversée de Mouveaux, virent venir dans leur direction un camion de brasseur attelé de deux chevaux courant au grand trot. Il y avait en ce moment beaucoup d'enfants sur la rue et de graves accidents étaient à craindre. Ils arrêtèrent l'attelage et s'aperçurent que le conducteur dormait profondément sur son siège. Il lui fut dressé procès-verbal, son patron, M. D..., brasseur à Lille, civilement responsable.

LA BATAILLE DE TOURCOING

DU 18 MAI 1794

Conférence prononcée à la Société de Géographie de Tourcoing, le 18 mai 1894, par M. A. Merchier, professeur d'histoire au Lycée de Lille, chargé des cours préparatoires à Saint-Cyr. Une jolie brochure avec cartes. Prix : **Un franc.** En vente aux bureaux du journal, à Roubaix et à Tourcoing. Cette brochure se vend également chez tous les libraires et au débit de tabacs de la Grande-Place, à Tourcoing.

LILLE

Le départ de M. Pasteur. — M. Pasteur a passé une très bonne nuit. Mercredi matin, en compagnie de Mme Pasteur et de M. et Mme Vallery-Rodot, il est monté en voiture et a visité l'ancien et le nouvel hôtel académiques, les facultés et le Palais des Beaux-Arts.

Il est retourné à Paris avec les siens par l'express de 1 heure 23, absolument enchanté de son voyage à Lille. Pendant son déjeuner, il ne cessait de parler de la réception qui lui avait été réservée et de faire l'éloge de la population lilloise et des étudiants.

Le concours hippique. — *4e journée.* — L'aspect des tribunes était hier des plus séduisants. Les dames s'étaient montrées particulièrement empressées à assister aux dernières épreuves. Le temps a bien voulu se mettre de la partie.

Concours des chevaux attelés seuls : 1er prix, *Marche sans peur*, 300 fr.; 2e, *Malborough*, 300 fr.; 3e, *Emir*, 200 fr.; 4e, *Manchot*, 250 fr.; 5e, *Myrobolan*, 250 fr.; 6e, *Cleton*, 250 fr.; 7e, *Victorieux*, 200 fr., 8e, *Nitouche*, 200 fr.; 9e, *Labrador*, 200 fr.; 10e, *Souvenir*, 150 fr.; 11e, *Boston*, 150 fr.; 12e, *Carabine*, 150 fr.

3e catégorie. — 1er, *Old-Carbe*, 400 fr. : 2e, *François*, 100 fr.; 3e, *Mina*, 100 fr.; 4e, *Nitouche*, 100 fr.; 5e, *Zoulou*, 100 fr.

Concours militaire, 1re catégorie. — 1er, *Héritier*, médaille d'or ; 2e, *Jambe d'Acier*, médaille d'or ; 3e, *Alour*, médaille d'or; 4e, *Bellerdphon*, médaille d'or.

2e catégorie. 1er, *Précieuse*, médaille d'or ; 2e, *Autruche*, médaille d'or ; 3e, *Pétillant*, médaille d'or ; 4e, *Acacia*, médaille d'or.

Les vols à la gare de Loos. — Les vols d'alcool sont de plus en plus fréquents dans les gares de chemin de fer et les halles aux marchandises.

Il y a peu de jours un individu était surpris à deux heures du matin à Seclin en flagrant délit de vol dans un wagon réservoir.

Mardi à la même heure, les employés des contributions indirectes surveillaient étroitement la gare de Loos et ses abords lorsqu'ils aperçurent trois ou quatre malandrins qui, après avoir roulé un fût de genièvre de 700 k. sur le bord du quai extérieur, venaient remplir un récipient d'une trentaine de litres et se disposaient à en remplir un second.

Les courageux employés attaquèrent résolument les voleurs; mais l'obscurité était complète, ce qui favorisa la fuite de ces derniers. On trouva sur les lieux des engins ayant servi à perpétrer le vol.

Marché aux blés de Lille du 21 mai 1894. Tous commerce. Les prix des blés ravissent de plus en plus, on les offre de 14 à 15 fr. les 80 kilos.

En boulangerie, les farines sont toujours à 26 fr.; affaires nulles.

L'AFFAIRE TREMBLIÉ

Arrestation à Dunkerque d'un assassin présumé

D'après les derniers renseignements, il résulte qu'en ces derniers temps, la ville de Buenos-Ayres a été terrorisée par trois assassinats commis avec la dernière sauvagerie.

Un jour, sur une des places publiques, on trouvait une femme éventrée; le lendemain, le patron d'un café était enlevé au moment où il fermait son établissement; et, quelques heures plus tard, on trouvait son cadavre affreusement mutilé sur une promenade. Le surlendemain, c'était un Français dont le corps était découpé en morceaux et dont la tête n'a jamais été retrouvée.

Ce serait surtout comme auteur présumé de ce dernier crime, que Tremblié aurait été arrêté.

On a trouvé sur lui un livret militaire à son nom.

Comme nous le disions hier, l'instruction va subir un retard par suite des longueurs des communications entre la France et Buenos-Ayres. Elle ne pourra commencer réellement que le 25 juin, date de l'arrivée probable du courrier de la Plata.

En attendant, Tremblié comparaîtra aujourd'hui jeudi, devant le tribunal correctionnel de Dunkerque, sous l'inculpation de fraude. Il s'agit de l'introduction en France des cinq mille et quelques francs dont Tremblié a été trouvé nanti, en monnaie de billon de la République Argentine.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Seance du mercredi 30 mai

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire

La séance est ouverte à 8 h. 45.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire; Diéval, Sénéclar, Masure-Six, adjoints ; Gran, Salembien, Honoré-Colson, Dhal-Descy, Dupont, Delphin Dumortier, Aug. Dalle, Despinoy, Didry, Delva, Hersin, Cruque, Leplat, Bestombes, Théry, Masurel-Leclercq, Lemaire, Loridan, Benoist, Mutier, Ducoulombier.

Sont excusés : MM. Delavaivre, Glorieux, Goube d'Anzin, Dron, Tack.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire pour la session. M. Salembien est élu par 45 voix et prend place au bureau.

Lecture est donnée par M. Masure-Six du procès-verbal de la réunion du 28 février, puis M. le Maire lit la lettre préfectorale autorisant l'ouverture tardive de la présente session.

Centenaire de la Bataille de Tourcoing. — M. le Maire s'exprime ainsi : « Avant d'entamer l'ordre du jour le Conseil municipal voudra exprimer sa satisfaction de la pleine réussite des fêtes qui ont eu lieu à l'occasion du Centenaire de la bataille de Tourcoing. L'exposition horticole a été des plus brillantes et a excité l'admiration de tous les visiteurs.

» Le Centenaire a eu le caractère d'unanimité que nous attendions...

» Le succès est dû à l'initiative généreuse et au zèle du Comité d'organisation. Nous ne pouvons citer tous les noms mais nous croyons que le Conseil municipal voudra se joindre à nous pour exprimer nos remerciements à tous ceux qui ont concouru au succès de cette fête du Centenaire. » (Marques d'approbation.)

Dépenses imprévues. — Suivant l'usage M. le Maire présente le détail des sommes dépensées à ce chapitre, dont néant.

Centenaire de la Bataille de Tourcoing. — M. Leroux, architecte de la ville, avait passé avec M. Renouard, un marché pour la fourniture des toiles qui ont servi à la décoration du camp militaire. Ce marché qui s'élève à 1200 fr. est approuvé.

Bourses au lycée de Tourcoing. — Trois demandes de bourses ont été formulées par des jeunes gens sortant des écoles municipales. Ces bourses sont accordées sans discussion.

Comptes de mitoyenneté. — Le Conseil homologue des comptes de mitoyenneté de l'hôtel des sapeurs-pompiers et autorise le Maire à les régler.

Train rapide entre Boulogne et Tourcoing. — C'est un vœu de M. le Maire de Boulogne tendant à ce que les communications soient rendues plus faciles entre Boulogne et Tourcoing et que le train express qui était hebdomadaire l'année dernière soit désormais quotidien. — Ce vœu est appuyé.

Octroi. — Diverses indemnités sont votées à des employés d'octroi pour travaux afférents à l'exercice 1893.

Garde-corps au canal. — Le Conseil approuve les projet, plan et devis d'un garde de corps en fer au canal dans la partie comprise entre les ponts de l'Espierre et du Hallot sur une longueur de 471 mètres. Ce travail sera effectué par le soin des ingénieurs de la navigation. Il nécessitera une dépense de 9000 fr. On procédera à une adjudication publique.

Cimetiere du Blanc-Seau. — Il s'agit de la construction d'une grille d'entrée. M. le Maire propose de renvoyer les plan et devis à la commission des travaux.

M. Dupont fait, à ce propos, une demande d'augmentation de traitement en faveur du gardien du cimetière et il signale le fait à l'attention de la Commission.

M. le Maire fait remarquer que cette demande ne se rattache pas à la question actuelle et qu'il pourra en être tenu compte lors de la confection du budget supplémentaire. — Adopté.

Ruisseau du Pont Rompu. — MM. Jules et J.-B. Lepers, cultivateurs à Mouveaux, sollicitent l'autorisation de détourner au moyen d'un aqueduc le cours du ruisseau traversé leur propriété. M. le Directeur de la voirie est d'avis d'accueillir la demande de MM. Lepers. Renvoi à la commission de la voirie.

Ecoles du Brun Pain. — La ville doit prendre l'engagement de faire face pendant dix ans aux dépenses mises par la loi à la charge de la commune. Le rapport du Maire est adopté.

Etablissement de bains. — Quelques modifications ont été apportées au projet primitif du règlement de l'établissement de bains à exploiter par M. Hercelle.

La principale de ces modifications était la fixation à 0,40 du bain de 3e classe.

M. Hercelle n'a consenti à accepter cette réduction qu'à condition que la subvention annuelle sera portée de 4,000 à 4,500 fr.

M. Didry estime que l'augmentation de 500 fr. est exagérée. On n'a demandé à M. Hercelle qu'une réduction de 20 centimes sur les bains de 3e classe.

M. le Maire croit que le Conseil municipal ne doit pas s'attarder à savoir si on peut que la ville sollicitée d'un établissement de bains. Les conclusions du rapport du Maire, c'est-à-dire l'augmentation de la subvention, sont adoptées à la majorité.

Eaux potables. — L'installation de la prise des eaux à Anchin a nécessité l'acquisition d'une locomobile. Ce moteur est loué à raison de 25 fr. par jour et fonctionnera pendant quelques mois encore ; le prix d'achat est de 8000 fr.; il y aurait donc avantage à acheter la locomobile. C'est la solution proposée par la Commission mixte et adoptée par le Conseil municipal.

Caisse d'épargne. — Il s'agit de procéder au remplacement ou à la réélection de cinq directeurs sortant d'exercice. Ce sont MM. Tack, Duhamel-Dujardin, Georges Lefebvre, Alfred Lefrançois, Eugène Desseaux. Tous cinq sont réélus.

Travaux de voirie. — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception de divers travaux de voirie, notamment : construction d'un aqueduc rue de Turenne, construction d'un aqueduc rue du Louchet, pavage de la rue du Caire, travaux de grosse réparation du chemin du Jambon et de la Croix-Rouge.

Livres de prix. — Le Conseil approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication de la fourniture des livres de prix ainsi que pour les fournitures classiques.

Bureau d'octroi de la rue du Tilleul. — Ce bureau ayant été déplacé, la restitution du bail de l'ancien local est acceptée par le propriétaire moyennant une indemnité de 400 fr. Cette transaction est approuvée.

M. Salembien prie, à ce sujet, l'administration de se réoccuper de placer certains bureaux d'octroi à l'extrême limite du territoire.

Affaires diverses. — Nous passons rapidement sur diverses décisions prises sans observations telles que l'acquisition des objets nécessaires aux services medical et pharmaceutique du Bureau de Bienfaisance, un échange de terrain rue des Orphelins, le vote d'un crédit de 10,800 francs pour le mobilier du pavillon affecté à l'Hôtel-Dieu aux enfants atteints de maladie contagieuse, la construction d'un aqueduc collecteur rue de Mouveaux, etc., et nous arrivons à une partie mouvementée de la séance.

Les délégations ouvrières aux expositions. — M. le Maire donne lecture d'une pétition émanant de la Chambre syndicale textile, en vue d'obtenir une subvention de 300 francs pour envoyer des ouvriers aux expositions d'Anvers et de Lyon.

M. Delphin Dumortier dit qu'il a de son côté à déposer un vœu du même genre et, peu après, il formule sa motion qui tend à envoyer aux frais de la ville à Lyon et à Anvers, un ouvrier de chaque corps de métier choisi parmi les membres des chambres syndicales ouvrières.

M. le Maire dit que ces vœux doivent être soumis à l'examen de la commission des finances.

M. Delphin Dumortier demande à être entendu par cette commission et il profite de l'occasion pour se plaindre du procédé dont on agit vis-à-vis de lui. Il ne s'agit pas d'une autre circonstance. Après m'avoir entendu, ajoute-t-il, on m'a dit de ne rien mettre sans que je puisse savoir ce qu'il advenait de mes observations.

M. Salembien. — Je proteste contre les paroles de M. Delphin Dumortier : ce sont des mensonges.

M. le Maire. — Soyons parlementaires. Je ferai remarquer à M. Delphin Dumortier que le fait d'être entendu par une commission n'implique pas le droit d'y avoir voix délibérative.

M. Delphin Dumortier. — Mais tous les conseillers municipaux doivent être sur le même pied !

M. Salembien. — Que M. Delphin Dumortier remplace alors à lui seul toutes les commissions.

M. Delphin Dumortier voulant insister, la parole lui est retirée et les deux vœux sont renvoyés à la commission des finances.

Autre vif incident. — Quelques instants après l'incident que nous venons de rapporter, M. Delphin Dumortier demande de nouveau la parole au sujet du vœu par lui déposé en avril et adopté par le Conseil, vœu relatif à un congé à demander pour les soldats de Tourcoing sous les drapeaux à l'occasion du Centenaire.

M. Delphin Dumortier dit que la demande au ministre de la guerre n'a pas été faite où a été faite tardive ment.

M. le Maire lui répond que le lendemain du vote, le vœu a été transmis au préfet pour être transmis au ministre de la guerre, et il rappelle que sur une démarche de M. Masure-Six auprès du général de France, les soldats faisant partie du 1er corps d'armée ont obtenu un congé de 48 heures.

M. Delphin Dumortier prétend que si la demande avait été faite à temps au ministre, la même faveur eût été accordée à tous les soldats de Tourcoing. Il s'élève sur ce sujet et fatigue l'assemblée qui réclame l'ordre du jour.

M. le Maire. — Vous n'avez pas la prétention de tenir à vous seul toute la séance; je vais consulter l'assemblée pour savoir si je dois vous laisser la parole.

Le Conseil se prononce négativement.

M. Delphin Dumortier (avec insistance). — Je demande la parole.

M. le Maire. — Vous ne l'avez pas. Aucun conseiller municipal n'est autorisé à troubler les séances et à empêcher ses collègues de délibérer du budget. Si vous continuez, je serai forcé de prendre à votre égard une mesure de rigueur.

L'incident est clos.

Réorganisation du marché à la criée aux Halles. — Au nom des commissions réunies des finances et des halles, M. Salembien propose de prendre, en vue de la réorganisation du marché à la criée aux Halles, les mesures suivantes :

« Les ventes à la criée seront faites par toute personne inscrite en qualité de facteur, sur un registre qui sera ouvert, à cet effet, au greffe du Tribunal de Commerce de Tourcoing.

» Nul ne pourra être inscrit sur ce registre, s'il n'est Français, majeur de 25 ans, s'il ne jouit de la plénitude de ses droits civils, s'il est failli non réhabilité, ayant fait abandon de son bien ou attermoiement, sans être intégralement libéré.

» Toute personne qui demandera son inscription devra présenter requête au Tribunal de Commerce, justifier de sa majorité par un certificat du Maire de sa résidence, de sa capacité par une attestation de cinq commerçants de la place faisant partie de la liste des électeurs consulaires de Tourcoing et du versement à la Caisse municipale d'un cautionnement de 3,000 francs, espèces.

» L'admission aura lieu en chambre du conseil par le tribunal qui décidera sans appel ni recours.

» Tout facteur admis sera tenu de prêter devant le même tribunal, en audience publique, le serment de remplir avec honneur et probité les devoirs de sa profession.

» Le greffier procédera ensuite à l'inscription sur le registre à ce destiné et délivrera un certificat constatant l'admission, la prestation de serment et l'inscription. (C'est la façon employée par la ville de Lille.)»

Le rapport signale ensuite quelques modifications à apporter au règlement des halles, et notamment l'article 10 ainsi conçu :

« Ces ventes commenceront : à la poissonnerie, à 7 heures » précises du matin, du 1er avril au 30 septembre et à 8 heures » précises du matin du 1er octobre au 31 mars ; aux Halles » centrales : à 5 heures 1/2 précises du matin du 1er avril au » 30 septembre et à 6 heures et demie précises du matin du » 1er octobre au 31 mars ».

Les autres articles ont trait aux formalités de nomination des facteurs et aux droits et obligations de ces derniers.

Ce rapport est adopté.

Refuge de nuit et chauffoirs publics. — C'est un vœu précédemment émis par M. Delphin Dumortier.

Le rapporteur de la commission, M. Masure-Six, fait remarquer que déjà la municipalité distribue des billets de logement, ce qui remplace le refuge de nuit, et que les chauffoirs publics sont avantageusement remplacés par les bons de charbon que le Bureau de Bienfaisance distribue aux familles indigentes.

M. Delphin Dumortier insiste par l'adoption de son vœu : Il dit notamment qu'au Bureau de Bienfaisance, ce sont les Sœurs qui distribuent le charbon.

En résumé, le Conseil approuve le rapport à l'unanimité moins deux voix, ce qui fait dire à M. Delphin Dumortier, qui essayait encore d'interrompre, que « c'est de l'escamotage. »

External de jeunes filles. — Après un échange d'observations dans lequel M. Muller se déclare partisan de la création d'un collège de filles, la subvention sollicitée par Mme Waller pour une durée de trois ans, est votée à la majorité.

Vœux divers. — Il nous reste à signaler les vœux suivants : de M. Delavaivre en faveur de la transformation en square du ferre-plein de l'Hôtel-de-Ville; de M. Muller relatif aux services télégraphique et téléphonique de nuit; de M. Delphin Dumortier, tendant à l'allocation de dix francs à tous les soldats n'étant pas revenus en congé au Centenaire et enfin de M. Hersin, au sujet d'une levée de la boîte aux lettres le soir dans le quartier de Notre-Dame de Lourdes.

Le Conseil se proroge au vendredi 8 juin et la séance est levée à 11 h. 30.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 30 avril

VIOLENCES CONTRE UN PATRON. — Un tileur de la maison Vanlaethem, rue Saint Antoine à Roubaix, faisant à son rattacheur, Joseph Desmet, des observations sur la façon dont ce dernier avait accompli son travail. Vient à passer l'un des chefs de l'établissement, M. Vanlaethem qui reproche à Desmet son irritation injustifiée.

Mais Desmet aussitôt tourna sa colère contre M. Vanlaethem à qui il donna un coup de pied en pleine poitrine.

On eut quelque peine à maîtriser Desmet qui voulait continuer ses violences.

Le prévenu, qui est âgé de vingt-cinq ans, comparaît pour coups et est condamné à quarante jours de prison.

UN HÉRITIER POUR RIRE. — Mme Lefebvre qui est cabaretière rue des Carliers à Tourcoing, vit entrer chez elle, assez proprement vêtu, un homme qui dans la conversation dit être M. Poissonnier, du Blanc-Seau ; puis il raconta qu'il venait de recueillir une succession et avait sur lui quatre mille francs.

Sur le désir qu'il lui en avait exprimé, Mme Lefebvre après lui avoir servi à souper lui donna une chambre.

Le lendemain, l'homme à héritage prétexte qu'il doit changer un gros billet et prie Mme Lefebvre de lui prêter cinq francs.

La cabaretière, qui croyait réellement avoir affaire à M. Poissonnier, connu d'elle de nom, remet les cent sous à son client de passage. Mais à peine ce dernier était-il sorti que Mme Lefebvre conçoit des doutes sur l'identité du personnage et prie un agent de se mettre à la poursuite du monsieur, lequel est bientôt arrêté et après interrogatoire avoue qu'il n'a jamais été M. Poissonnier.

Toutefois s'il reconnaît qu'il n'a point payé les dépenses faites, il prétend que les cinq francs lui ont été donnés par Mme Lefebvre: ce qui est formellement nié par la plaignante.

Le véritable nom de l'escroc, révélé par l'enquête est Pierre Desnouck. Ce prévenu a soixante-sept ans et n'a pas d'antécédents judiciaires. Il savait bénéficier une peine d'un mois.

UN DÉJEUNER A BON MARCHÉ. — Un jeune homme de vingt-sept ans, Gustave Wirton, exerçant la profession de rentreur, était entré dans l'estaminet de M. Creton, rue du Moulin-Fagot, et là, après avoir fait le bon petit repas du matin, il avait confessé en toute sincérité, qu'il n'avait pas en poche le moindre maravedis.

C'est le délit de filouterie parfaitement caractérisé qui mène notre homme en correctionnelle et lui vaut six jours de prison avec application de la loi Bérenger.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Gérard Comine, bâcleur, 14 ans, à Tourcoing, poursuivi pour fraude, est après sa comparution, remis à ses parents.

— Une fraudeuse qui y met plus d'art est Marie Degrès, ménagère à Mouscron : elle avait dans son jupon divers compartiments destinés à recevoir du poivre en grains. La visiteuse de Toucoing commit l'indiscrétion de rechercher dans ce vêtement de dessous la quantité de poivre qui y était dissimulée, il y en avait pour une dizaine de francs.

Marie Degrès, qui a trente-trois ans, est condamnée à six jours et cinq cents francs d'amende.

PROCÈS DE PRESSE. — M. Pit, directeur de filature à Armentières, a fait au journal le *Travailleur* un procès en diffamation. — La cause est renvoyée à huitaine.

ENTRE VOISINES A WATTRELOS. — Mme Snauwaert et Mme Scarpet ont échangé des propos qui ont été par la première jugés diffamatoires : après audition des témoins produits par l'une et par l'autre des parties, le tribunal condamne la défenderesse à 16 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 30 mai

Présidence de M. le conseiller BOSQUET

Ministère public : M. DE SAVIGNON, avocat-général

3e affaire. — **Manœuvres abortives**

Aimée Lallemant et la femme Lallemant sont acquittées. La femme François est condamnée à trois ans de prison. — Défenseurs : Mes Pasqual fils, d'Avesnes, et Ador.

Audience du jeudi 31 mai

Présidence de M. le conseiller BOSQUET

Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général

1re affaire. — **Affaire de mœurs (de Roubaix)**

L'accusé Ignace-François Declercq est un ouvrier teinturier de Roubaix où il est né en juin 1852.

Declercq est condamné à huit ans de réclusion et à la déchéance paternelle. — Défenseur, Me Bertauld.

2e affaire

TENTATIVE D'ASSASSINAT A RONCQ

LES ACCUSÉS

Sont Cyrille Joseph Holvoet, 22 ans, journalier; Rosalie Lammertyn, femme Logghe, 62 ans, ménagère, et Jean-Baptiste Lammertyn, 88 ans, journalier. Tous trois sont domiciliés à Roncq, tous trois sont nés en Belgique.

EXPOSÉ DES FAITS

Jean Baptiste Logghe, dit Lot, âgé de 71 ans, marchand de charbons à Roncq, vivait en mauvaise intelligence avec sa femme, Rosalie Lammertyn. Ce vieillard, d'un caractère faible, avait peu d'ordre dans ses affaires et s'enivrait souvent. Il était en butte aux tracasseries de son épouse avare et acariâtre, soutenue par son frère Jean-Baptiste Lammertyn, et son gendre Cyrille Holvoet.

Celui-ci, d'abord épicier, puis marchand de beurre, avait fait de mauvaises affaires. Il servait chez son beau-père comme domestique. Il avait épousé la fille unique de Logghe et, n'ayant pas reçu de dot, il ne s'était fait aucun scrupule de voler à ce dernier quelques milliers de francs.

Le 13 février dernier, vers 8 heures du soir, Logghe, selon son habitude, entrait dans son écurie pour donner à manger à ses ouailles. Quelqu'un était caché derrière la porte, se jeta sur lui avec un marteau, cassa la lanterne du vieillard et lui porta dans l'obscurité de nombreux coups. La victime tombée était encore frappée par son agresseur.

Elle n'avait pas moins de huit blessures graves, mais non mortelles. La lèvre supérieure était coupée, l'oreille gauche fendue.

Logghe ensanglanté eut la force de se traîner à travers la cour et de regagner sa maison. A ses cris des voisins étaient accourus. L'un d'eux vit un individu qui de l'était Holvoet. Son trouble, sa douleur affectée achevèrent de désigner aux soupçons. Dès le lendemain, il passait des aveux.

Il déclara que, décidé à en finir avec son beau-père, il s'était rendu à l'écurie, s'était assis sur une caisse, près de la porte, s'était armé d'un marteau trouvé dans cette caisse, et avait attendu un quart d'heure environ. Le crime commis, il s'était caché derrière un cheval, puis dans le grenier de l'écurie d'où il sortait quand des voisins l'ont aperçu.

Il aurait pris sa dernière résolution le même jour à midi. A six heures, il recommandait à Logghe de ne pas oublier de donner aux chevaux le picotin.

Il ajouta qu'il avait agi à l'instigation de sa belle-mère et du frère de celle-ci qui avaient complété de se débarrasser de Logghe pour faire ensemble le commerce de charbons. Sa femme et son frère ont nié.

La mésintelligence des époux Logghe était notoire; elle s'était accentuée dans les derniers temps. Par contre, une parfaite entente s'était récemment établie entre la femme Logghe et son gendre longtemps divisés.

Holvoet a déclaré que, depuis plusieurs mois, ses ennemis cherchaient à le perdre, particulièrement sa belle-mère, l'obsédaient pour qu'il tuât son beau-père. On lui faisait entrevoir qu'il serait associé au commerce périclitant aux mains d'un vieillard ivrogne. Lammertyn avait insisté pour qu'il saisît l'occasion que lui offrirait ce dernier en revenant de quelque tournée en état d'ivresse.

Le 13 février, la femme Logghe avait dit à son gendre « Le cochon est encore ivre; il va tout dépenser. Il faut en finir. »

Holvoet était parti puis était rentré sans avoir exécuté une résolution déjà formée. Un sourire ironique de sa belle mère lui avait témoigné du mépris pour sa lâcheté.

Comme il avait des dettes, elle lui avait fait récemment don de 80 fr. Enfin, elle aurait insisté auprès des voisins accourus aux cris de son mari, pour leur faire croire qu'il était blessé d'un coup pied de cheval.

En ce qui concerne Lammertyn Jean Baptiste, qu'Holvoet accusa également, on a remarqué qu'il était resté chez lui, contrairement à ses habitudes, le jour des faits, en alléguant une indisposition.

Il fit, près du commissaire de police, une démarche compromettante en prétendant que l'auteur du crime, reconnu par la victime, était le dom estique Cuvelier. Celui-ci justifia d'un alibi et la victime n'avait pas reconnu son agresseur.

On a dit qu'Holvoet était fou. Mais l'examen médical a réduit cette prétention à sa juste valeur.

Le procès du « Réveil ». — Mercredi, la cour d'appel de Douai a rendu son jugement dans le procès intenté au *Réveil du Nord* par cinq mineurs du Pas-de-Calais.

On se rappelle que ces derniers avaient attaqué en dommages-intérêts ce journal devant le tribunal de Béthune pour diffamation et injures publiques pendant la période de la dernière grève.

Le tribunal avait condamné le *Réveil* à quatre mois de prison, deux mille cent francs d'amende, treize cents francs de dommages-intérêts et à plusieurs insertions dans divers journaux.

Le journal avait appelé de ce jugement, qui était, le 7 mars, confirmé par défaut par la cour de Douai.

Opposition ayant été faite à cet arrêt, le procès était revenu le mardi 22 devant la cour, qui avait renvoyé l'arrêt à l'audience du mercredi 30.

Par cet arrêt, la cour confirme le jugement du tribunal de Béthune.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — *Une fête scolaire au Lycée.* — Les élèves du Lycée de Tourcoing ont offert, mercredi, à 5 heures du soir, dans la vaste et belle salle des fêtes de l'établissement, décorée de faisceaux de drapeaux, et sous la présidence de M.